

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le trente novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 novembre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Pouvoir de Georgina MURRAY à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel :

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac :

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvette BELONIE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS – Jean-François BELIVENT – Robert LACOMBE

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2015-146 : AJOUT DE POINT A L'ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Concernant la vente des parcelles C13a et C16c à Gourdon et l'acquisition d'une bande de terrains des parcelles C62h et C63j de la zone de Lafayette à Monsieur Jean-Claude Sisterne, il s'avère que celui-ci ne souhaite pas assumer les frais d'actes inhérents à l'achat et que le notaire a fait état de nouvelles préconisations issues de son analyse en cours.

Afin de ne pas allonger les délais de réalisation de ces actes, il convient de délibérer rapidement. Il est donc proposé au Conseil Communautaire de valider l'ajout à l'ordre du jour du point « Cessions ou échange de parcelles à Lafayette ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide l'ajout du point « Cessions ou échange de parcelles à Lafayette », à l'ordre du jour.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le trente novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 novembre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Pouvoir de Georgina MURRAY à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel :

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac :

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvette BELONIE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS – Jean-François BELIVENT – Robert LACOMBE

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2015-147 : VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE 14 OCTOBRE 2015

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Le procès verbal de la séance du 14 octobre 2015 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide le procès verbal de la séance du 14 octobre 2015.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le trente novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 novembre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Pouvoir de Georgina MURRAY à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac :

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvette BELONIE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS – Robert LACOMBE

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

Arrivée de Monsieur Jean-François BELIVENT

N°2015-148 : ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Le comptable public présente les titres de recettes ci après listés, et selon le tableau joint en annexe, d'un montant total de 1 638,18 €, pour admission en non valeur au budget principal, suite à leur non recouvrement :

- titre 341/2013 pour 216,00 € (taxe de séjour)
- titre 87/2014 pour 411,00 € (taxe de séjour)
- titre 108/2014 pour 100,08 € (taxe de séjour)
- titre 291/2014 pour 9,00 € (pesées pont bascule)
- titre 367/2014 pour 0,60 € (taxe de séjour)
- titre 487/2014 pour 490,00 € (taxe de séjour)
- titre 490/2014 pour 411,50 € (taxe de séjour)

Il convient donc d'admettre en non valeur la somme de 1 638,18 € au budget principal.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 18 novembre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve l'admission de la somme de 1 638,18 € en non valeur au budget principal.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le trente novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 novembre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Pouvoir de Georgina MURRAY à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvette BELONIE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

Arrivée de Monsieur Robert LACOMBE

N°2015-149 : ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES - BUDGET SPANC

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Le comptable public présente les titres de recettes ci après listés, et selon le tableau joint en annexe, d'un montant total de 240,00 €, pour admission en non valeur au budget annexe SPANC, suite à leur non recouvrement :

- titre avec rôle n°4/2014 avis de somme à payer n°3 pour 80,00 € (diagnostic de l'existant)
- titre avec rôle n°4/2014 avis de somme à payer n°26 pour 80,00 € (diagnostic de l'existant)
- titre avec rôle n°5/2014 avis de somme à payer n°106 pour 80,00 € (diagnostic de l'existant)

Il convient donc d'admettre en non valeur la somme de 240,00 € au budget annexe SPANC.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 18 novembre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve l'admission de la somme de 240,00 € en non valeur au budget annexe SPANC.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le trente novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 novembre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Pouvoir de Georgina MURRAY à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvette BELONIE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2015-150 : CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES AU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Il est rappelé que les modalités de calcul des provisions pour créances douteuses ont été fixées comme suit, selon l'ancienneté de ces dernières, par délibération n°2014-142 du 15 décembre 2014 :

- Créance prise en charge en N-3 : provision de 100%
- Créance prise en charge en N-2 : provision de 75%
- Créance prise en charge en N-1 : provision de 50%
- Créance prise en charge en N (mais supérieure à 6 mois) : provision de 25%

Cependant, l'entreprise SENICOM étant en liquidation judiciaire, les possibilités de recouvrement sont fortement compromises. Il est donc proposé de provisionner les sommes dues à 100%, concernant cette créance, soit à hauteur de 10 016,45 €.

Par ailleurs, considérant les modalités de calcul, il convient de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 2 126,54 €, selon l'état détaillé ci-après :

Exercice	N° de pièce	Objet du titre	Reste à recouvrer	% Provision	Montant provision
2014	T-99	taxe de séjour	755,00	0,5	377,50
		Sous-total	755,00	0,5	377,50
2014	T-12	loyer 02/14 logement Milhac	75,42	0,5	37,71
2014	T-120	loyer 04/14 logement Milhac	485,49	0,5	242,75
2014	T-178	loyer 06/14 logement Milhac	488,86	0,5	244,43
2014	T-226	loyer 07/14 logement Milhac	488,86	0,5	244,43
2014	T-528	loyer 12/14 logement Milhac	488,86	0,5	244,43
		Sous-total	2 027,49	0,5	1 013,75
		Sous-total exercice 2014	2 782,49	0,5	1 391,25
2015	T-29	pesées pont-basculé	8,00	0,25	2,00
		Sous-total	8,00	0,25	2,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

2015	T-16	loyer 01/15 logement Milhac	488,86	0,25	122,21
2015	T-93	loyer 02/15 logement Milhac	488,86	0,25	122,21
2015	T-99	loyer 03/15 logement Milhac	488,86	0,25	122,21
2015	T-127	loyer 04/15 logement Milhac	488,86	0,25	122,22
2015	T-162	loyer 05/15 logement Milhac	488,86	0,25	122,22
2015	T-189	loyer 06/15 logement Milhac	488,86	0,25	122,22
		Sous-total	2 933,16	0,25	733,29
		Sous-total exercice 2015	2 941,16	0,25	735,29
		Total	5 723,65		2 126,54

En conséquence, il est proposé de constituer une provision pour créances douteuses totale de 12 142,99 € (soit 10 016,45 € + 2 126,54 €), au 31 décembre 2015.

Pour mémoire, la provision constituée au 31 décembre 2014 s'élève à 6 966,50 €.

Il convient donc de compléter cette provision, à hauteur de 5 176,49 €, au titre de l'exercice 2015.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 18 novembre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le trente novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 novembre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Pouvoir de Georgina MURRAY à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvette BELONIE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

Arrivée de Madame Nathalie DENIS

N°2015-151 : ETALEMENT DE CHARGES FINANCIERES SUR PLUSIEURS EXERCICES

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Par délibération n°2015-128 du 14 octobre 2015, le Conseil Communautaire a décidé de refinancer les prêts suivants :

- prêt n°40988977036 auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées pour la maison communautaire
- prêt n°56998971038 auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées pour la ZA Croix de Pierre
- prêt n°07059693 auprès de la Banque Populaire Occitane pour l'hôtel d'entreprises

auprès de la Banque Postale, en intégrant les indemnités de remboursement anticipé dans le capital des prêts de refinancement, comme suit :

- 12 217,32 € pour le prêt MON505277EUR afférent à la maison communautaire
- 7 330,40 € pour le prêt MON505275EUR afférent à la ZA Croix de Pierre
- 10 400,00 € pour le prêt MON505276EUR afférent à l'hôtel d'entreprises

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 18 novembre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'étaler la charge financière afférente aux indemnités de remboursement anticipé, sur une période de 10 ans, à hauteur de :

- 12 217,32 € au budget principal,
- 7 330,40 € au budget annexe lotissement ZAE,
- 10 400,00 € au budget annexe hôtel d'entreprises.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le trente novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 novembre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Pouvoir de Georgina MURRAY à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvette BELONIE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2015-152 : DECISION MODIFICATIVE N°12 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant que les crédits budgétaires prévus en dépenses de fonctionnement, au chapitre 012 « Charges de personnel » sont insuffisants et doivent être complétés à hauteur de 15 000,00 €, concernant le remplacement d'un agent du service voirie en congé de maladie,

Considérant que l'agent en remplacement a été recruté en contrat unique d'insertion, une recette nouvelle doit être prévue au compte 74718 « Participations Etat autres » du chapitre 74 « Dotations et participations », à hauteur de 6 000,00 €, concernant l'aide de l'Etat afférente au poste,

Considérant que l'absence de l'agent en congé de maladie fait l'objet d'une indemnisation au titre de l'assurance du personnel, une recette nouvelle doit être prévue au compte 7788 « Produits exceptionnels divers » du chapitre 77 « Produits exceptionnels », à hauteur de 9 000,00 €,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°12 au budget principal, afin de procéder au vote des crédits nouveaux nécessaires, à hauteur de 15 000,00 €, en dépenses et recettes de fonctionnement, comme suit :

Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
012-6332 Cotisations versées au FNAL		67,00 €		
012-64168 Rémunération autres emplois d'insertion		13 288,00 €		
012-6451 Cotisations à l'URSSAF		268,00 €		
012-6453 Cotisations aux caisses de retraites		527,00 €		
012-6454 Cotisations aux ASSEDIC		850,00 €		
74-74718 Participations Etat autres				6 000,00 €
77-7788 Produits exceptionnels divers				9 000,00 €
Total		15 000,00 €		15 000,00 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 18 novembre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le trente novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 novembre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Pouvoir de Georgina MURRAY à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvette BELONIE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2015-153 : DECISION MODIFICATIVE N°13 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant que les tarifs applicables au fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage prévoient notamment une caution de 150 € par emplacement,

Considérant que les cautions sont comptabilisées au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » compte 165 « Dépôts et cautionnements reçus », en recettes d'investissement lors de leur encaissement et en dépenses d'investissement lors de leur restitution,

Considérant que les crédits prévus à cet effet, d'un montant de 2 000,00 €, sont insuffisants, et doivent être complétés à hauteur de 250,00 €,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°13 au budget principal, afin de procéder au vote des crédits nouveaux nécessaires, à hauteur de 250,00 €, en recettes et dépenses d'investissement, au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées », comme suit :

Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
16-165 Dépôts et cautionnements reçus				250,00 €
16-165 Dépôts et cautionnements reçus		250,00 €		
Total		250,00 €		250,00 €

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 18 novembre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le trente novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 novembre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Pouvoir de Georgina MURRAY à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvette BELONIE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2015-154 : DECISION MODIFICATIVE N°14 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant la décision de l'assemblée d'admettre en non valeur la somme de 1 638,18 € au budget principal en 2015,

Considérant que les crédits prévus, à hauteur de 216,00 €, en section de fonctionnement, au compte 6541 « Créances admises en non valeur » du chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », sont insuffisants et doivent donc être complétés à hauteur de 1 422,18 €,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°14 au budget principal, afin de procéder au virement de crédits nécessaire, à hauteur de 1423,00 €, depuis le chapitre 022 « Dépenses imprévues », qui présente des crédits disponibles suffisants :

Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
022 Dépenses imprévues	1 423,00 €			
65-6541 Créances admises en non valeur		1 423,00 €		
Total	1 423,00 €	1 423,00 €		

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 18 novembre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le trente novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 novembre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Pouvoir de Georgina MURRAY à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvette BELONIE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2015-155 : DECISION MODIFICATIVE N°15 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant la provision pour créances douteuses constituée en 2014, au budget principal, à hauteur de 6 966,50 €,

Considérant la décision de l'assemblée de compléter cette provision pour créances douteuses, à hauteur de 5 176,49 €, au budget principal, en 2015,

Considérant que les crédits prévus, à hauteur de 4 725,00 €, en section de fonctionnement, au compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » du chapitre 68 « Dotations aux amortissements et provisions », sont insuffisants et doivent donc être complétés à hauteur de 451,49 €,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°15 au budget principal, afin de procéder au virement de crédits nécessaire, à hauteur de 452,00 €, depuis le chapitre 022 « Dépenses imprévues », qui présente des crédits disponibles suffisants :

Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
022 Dépenses imprévues	452,00 €			
68-6817 Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants		452,00 €		
Total	452,00 €	452,00 €		

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 18 novembre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le trente novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 novembre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Pouvoir de Georgina MURRAY à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvette BELONIE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2015-156 : DECISION MODIFICATIVE N°16 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant les crédits budgétaires prévus initialement à l'opération n°63 « Travaux ouvrages d'art », à hauteur de 96 940,00 €, abondés de 13 000,00 € lors du conseil communautaire du 14 octobre 2015 par décision modificative n°9 adoptée par délibération n°2015-125 au motif de travaux en plus-value sur différents ouvrages, soit un total de 109 940,00 €,

Considérant que les crédits prévus pour les travaux relatifs au Pont sur le Vert sont insuffisants, le montant prévisionnel ayant été inscrit pour un montant HT (24 371,00 €) et la convention signée avec la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors prévoyant un règlement de participation TTC avec récupération de TVA pour chaque collectivité à hauteur des dépenses réalisées sur cet ouvrage, des crédits complémentaires d'un montant de 5000,00 € doivent être abondés sur cette opération,

Considérant que des crédits prévus à l'opération n°73 « Pôle Enfance Jeunesse : Crèche », à hauteur de 5 000,00 €, ne seront pas utilisés, le marché de travaux de désamiantage ayant été estimé, au stade DCE à 113 575,00 € HT et le montant des travaux, analyses et mission SPS s'élevant au réel à 88 195,80 €, soit une économie sur 25 379,20 € sur l'opération,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°16 suivante, afin de procéder au virement de crédits nécessaire, à hauteur de 5 000,00 €, depuis l'opération n°73 « Pôle Enfance Jeunesse : Crèche » vers l'opération n°63 « Travaux ouvrages d'art » en section d'investissement du budget principal :

Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
23-2313-73 Constructions en cours - Pôle Enfance Jeunesse : Crèche	5 000,00 €			
21-21751-63 Réseaux de voirie - Travaux ouvrages d'art		5 000,00 €		
Total	5 000,00 €	5 000,00 €		

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 18 novembre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le trente novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 novembre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Pouvoir de Georgina MURRAY à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvette BELONIE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2015-157 : DECISION MODIFICATIVE N°17 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant les crédits budgétaires prévus initialement à l'opération n°57 « Couverture ADSL Zones Blanches », à hauteur de 19 700,00 €, abondés de 15 150,00 € lors du conseil communautaire du 14 octobre 2015 par décision modificative n°8 adoptée par délibération n°2015-124 au motif de travaux non prévus initialement ayant dû être réalisés suite à la chute de deux poteaux relais à Soucirac, pendant les fortes rafales de vent du mois d'août, soit un total de 34 850,00 €,

Considérant que les crédits prévus à l'opération n°57 sont insuffisants suite à une erreur matérielle lors de la décision modificative n°8 adoptée par délibération n°2015-124, le montant des travaux ayant été inscrit hors TVA, des crédits complémentaires à hauteur de 3 050,00 € doivent être abondés sur cette opération,

Considérant que des crédits prévus à l'opération n°73 « Pôle Enfance Jeunesse Crèche », à hauteur de 3 050,00 €, ne seront pas utilisés, le marché de travaux de désamiantage ayant été estimé, au stade DCE à 113 575,00 € HT et le montant des travaux, analyses et mission SPS s'élevant au réel à 88 195,80 €, soit une économie sur 25 379,20 € sur l'opération,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°17 suivante, afin de procéder au virement de crédits nécessaire, à hauteur de 3 050,00 €, depuis l'opération n°73 « Pôle Enfance Jeunesse : Crèche » vers l'opération n°57 « Couverture ADSL Zones Blanches » en section d'investissement du budget principal :

Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
23-2313-73 Constructions en cours - Pôle Enfance Jeunesse : Crèche	3 050,00 €			
21-21538-57 Autres réseaux - Couverture ADSL Zones Blanches		3 050,00 €		
Total	3 050,00 €	3 050,00 €		

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 18 novembre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le trente novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 novembre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Pouvoir de Georgina MURRAY à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvette BELONIE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2015-158 : DECISION MODIFICATIVE N°18 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant les crédits budgétaires prévus à l'opération n°99 « Office de Tourisme Intercommunal - Pôle de Ressources Numériques », à hauteur de 15 000,00 €,

Considérant la proposition de délibération concernant l'adaptation du local situé Boulevard des Martyrs en vue de l'accueil de l'Office de Tourisme Intercommunal, de la Cyberbase et du Pôle de Ressources Numériques,

Considérant l'échéancier prévisionnel de réalisation de l'opération prévoyant les travaux au 1^{er} trimestre 2016 pour un emménagement au mois d'avril,

Considérant que les crédits prévus à l'opération n°99 sont insuffisants pour faire face à ces dépenses, des crédits complémentaires doivent être abondés sur cette opération,

Considérant que les seuls crédits disponibles pour abonder l'opération n°99 peuvent provenir de crédits prévus à l'opération n°73 « Pôle Enfance Jeunesse : Crèche », à hauteur de 12 000,00 €, au vu de l'économie dégagée sur le marché de travaux de désamiantage de 25 379,20 € et des précédentes décisions modificatives impactant ces crédits disponibles,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°18 suivante, afin de procéder au virement de crédits nécessaire, à hauteur de 12 000,00 €, depuis l'opération n°73 « Pôle Enfance Jeunesse : Crèche » vers l'opération n°99 « Office de Tourisme Intercommunal - Pôle de Ressources Numériques » en section d'investissement du budget principal:

Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
23-2313-73 Constructions en cours - Pôle Enfance Jeunesse : Crèche	12 000,00 €			
21-2181-99 Installations générales, agencements et aménagements divers - Office de Tourisme Intercommunal - Pôle de Ressources Numériques		12 000,00 €		
Total	12 000,00 €	12 000,00 €		

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 18 novembre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le trente novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 novembre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Pouvoir de Georgina MURRAY à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvette BELONIE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2015-159 : DECISION MODIFICATIVE N°19 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant la délibération n°2015-128 du 14 octobre 2015 approuvant le refinancement auprès de la Banque Postale du prêt contracté initialement auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées pour la Maison Communautaire,

Considérant, en conséquence, le remboursement anticipé auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, du capital restant dû à hauteur de 317 333,13 €, ainsi que le paiement des indemnités afférentes à hauteur de 12 217,32 €,

Considérant le refinancement auprès de la Banque Postale, pour un montant total de 329 550,45 €, dont le capital restant dû et la capitalisation des indemnités de remboursement anticipé,

Considérant la décision de l'assemblée d'étaler la charge financière afférente aux pénalités de remboursement anticipé, d'un montant de 12 217,32 €, sur une période de 10 ans,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°19 au budget principal, afin de procéder au vote des crédits nécessaires, à hauteur de 12 217,32 €, en dépenses et recettes de fonctionnement, et à hauteur de 341 767,77 €, en dépenses et recettes d'investissement, comme suit :

Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
66-6688 Autres charges financières		12 217,32 €		
042-6862 Dotations aux amortissements des charges financières à répartir		1 221,00 €		
023 Virement à la section d'investissement	1 221,00 €			
042-796 Transferts de charges financières				12 217,32 €
Total	1 221,00 €	13 438,32 €		12 217,32 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
16-166-OPFI Refinancement de dette		317 333,13 €		329 550,45 €
041-166-OPFI Refinancement de dette		12 217,32 €		
040-4817-OPFI Charges à répartir sur plusieurs exercices - Pénalités de renégociation de la dette		12 217,32 €		1 221,00 €
041-1641-OPFI Emprunts en euros				12 217,32 €
021 Virement de la section de fonctionnement			1 221,00 €	
Total		341 767,77 €	1 221,00 €	342 988,77 €

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 18 novembre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le trente novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 novembre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Pouvoir de Georgina MURRAY à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvette BELONIE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2015-160 : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant la délibération n°2015-128 du 14 octobre 2015 approuvant le refinancement auprès de la Banque Postale du prêt contracté initialement auprès de la Banque Populaire Occitane pour l'hôtel d'entreprises,

Considérant, en conséquence, le remboursement anticipé auprès de la Banque Populaire Occitane, du capital restant dû à hauteur de 260 000,00 €, ainsi que le paiement des indemnités afférentes à hauteur de 10 400,00 €,

Considérant le refinancement auprès de la Banque Postale, pour un montant total de 270 400,00 €, dont le capital restant dû et la capitalisation des indemnités de remboursement anticipé,

Considérant la décision de l'assemblée d'étaler la charge financière afférente aux pénalités de remboursement anticipé, d'un montant de 10 400,00 €, sur une période de 10 ans,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°1 au budget annexe hôtel d'entreprises, afin de procéder au vote des crédits nécessaires, à hauteur de 10 400,00 €, en dépenses et recettes de fonctionnement, et à hauteur de 280 800,00 €, en dépenses et recettes d'investissement, comme suit :

Budget Annexe Hôtel d'entreprises - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
66-6688 Autres charges financières		10 400,00 €		
042-6862 Dotations aux amortissements des charges financières à répartir		1 040,00 €		
023 Virement à la section d'investissement	1 040,00 €			
042-796 Transferts de charges financières				10 400,00 €
Total	1 040,00 €	11 440,00 €		10 400,00 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE
Budget Annexe Hôtel d'entreprises - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
16-166-OPFI Refinancement de dette		260 000,00 €		270 400,00 €
041-166-OPFI Refinancement de dette		10 400,00 €		
040-4817-OPFI Charges à répartir sur plusieurs exercices - Pénalités de renégociation de la dette		10 400,00 €		1 040,00 €
041-1641-OPFI Emprunts en euros				10 400,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement			1 040,00 €	
Total		280 800,00 €	1 040,00 €	281 840,00 €

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 18 novembre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le trente novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 novembre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Pouvoir de Georgina MURRAY à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvette BELONIE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2015-161 : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ZAE

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant la délibération n°2015-128 du 14 octobre 2015 approuvant le refinancement auprès de la Banque Postale du prêt contracté initialement auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées pour la Zone d'Activités de la Croix de Pierre,

Considérant, en conséquence, le remboursement anticipé auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, du capital restant dû à hauteur de 190 400,00 €, ainsi que le paiement des indemnités afférentes à hauteur de 7 330,40 €,

Considérant le refinancement auprès de la Banque Postale, pour un montant total de 197 730,40 €, dont le capital restant dû et la capitalisation des indemnités de remboursement anticipé,

Considérant la décision de l'assemblée d'étaler la charge financière afférente aux pénalités de remboursement anticipé, d'un montant de 7 330,40 €, sur une période de 10 ans,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°1 au budget annexe lotissement ZAE, afin de procéder au vote des crédits nécessaires, à hauteur de 7 330,40 €, en dépenses et recettes de fonctionnement, et à hauteur de 205 060,80 €, en dépenses et recettes d'investissement, comme suit :

Budget Annexe Lotissement ZAE - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
66-6688 Autres charges financières		7 330,40 €		
042-6862 Dotations aux amortissements des charges financières à répartir		733,00 €		
011-605 Achats de matériels, équipements, travaux	733,00 €			
042-796 Transferts de charges financières				7 330,40 €
Total	733,00 €	8 063,40 €		7 330,40 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Budget Annexe Lotissement ZAE - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
16-166-OPFI Refinancement de dette		190 400,00 €		197 730,40 €
041-166-OPFI Refinancement de dette		7 330,40 €		
040-4817-OPFI Charges à répartir sur plusieurs exercices - Pénalités de renégociation de la dette		7 330,40 €		733,00 €
041-1641-OPFI Emprunts en euros				7 330,40 €
16-1641-OPFI Emprunts en euros			733,00 €	
Total		205 060,80 €	733,00 €	205 793,80 €

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 18 novembre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le trente novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 novembre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Pouvoir de Georgina MURRAY à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvette BELONIE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2015-162 : DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ZAE

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant la proposition de délibération concernant le programme de travaux d'aménagement des lots n°1 et n°2 de la ZAE de Cougnac,

Considérant la délibération n°2015-115 du 8 juillet 2015, approuvant la vente d'une parcelle de la ZA Cougnac à M. Sanjuan pour y implanter son entreprise de maçonnerie, pour un montant de 24 000,00 € HT,

Considérant la délibération n°2015-114 du 8 juillet 2015, approuvant la vente de parcelles de la ZA Cougnac à la Société Omnibois pour son activité de fabrication et stockage de piquets et plaquettes de bois, pour un montant de 130 452,00 € HT,

Considérant la date prévisionnelle des travaux qui devraient débuter courant janvier 2016 pour une durée de trois mois,

Considérant que pour engager la dépense et régler la globalité des travaux avant le vote du budget 2016, il est nécessaire d'en inscrire le montant en dépenses de fonctionnement au budget annexe 2015, afin de pouvoir réaliser la dépense au 1^{er} trimestre 2016, dans la limite des crédits inscrits l'année précédente,

Considérant les crédits budgétaires prévus en dépenses à l'article 605 « Achat de matériel, équipements et travaux », à hauteur de 41 667,00 € HT, diminués de 733,00 € HT par décision modificative n°1, soit 40 934,00 € HT de crédits disponibles,

Considérant le montant estimatif des travaux d'aménagement des lots n°1 et n°2 de la ZAE de Cougnac s'élevant à 140 000,00 € HT, des crédits complémentaires à hauteur de 99 066,00 € HT doivent être abondés sur cette opération,

Considérant que les crédits budgétaires prévus en recettes à l'article 7015 « Vente de terrains aménagés », à hauteur de 42 336,00 € HT vont être abondés par les ventes des parcelles à M. Sanjuan et à la Société Omnibois qui doivent intervenir en début d'année,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°2 suivante, afin d'abonder les crédits, à hauteur de 99 066,00 € HT, en dépenses à l'article 605 ainsi qu'en recettes à l'article 7015 en section de fonctionnement du budget annexe lotissement ZAE :

Budget Annexe lotissement ZAE - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011-605 Achat de matériel, équipements et travaux		99 066,00 €		
70-7015 Vente de terrains aménagés				99 066,00 €
Total		99 066,00 €		99 066,00 €

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 18 novembre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le trente novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 novembre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Pouvoir de Georgina MURRAY à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvette BELONIE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2015-163 : ACOMPTE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2016- MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE GOURDON

Rapporteur : Pascal PAVAN

Considérant que le Conseil Communautaire délibère, à l'occasion de la séance de vote des budgets, sur les attributions annuelles de subventions de fonctionnement à divers organismes,

Considérant qu'en conséquence, le versement des subventions ne peut intervenir qu'à compter du mois de mai,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au versement d'un premier acompte, en amont de cette date, afin de ne pas perturber le bon fonctionnement de ces structures,

Il est proposé d'attribuer un acompte de subvention de 80 000,00 € à la Maison des Jeunes et de la Culture de Gourdon, pour le fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement de Gourdon, Anglars-Nozac et Saint Germain du Bel-Air, et de le verser, par avance, en décembre 2015.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 18 novembre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la proposition d'attribution et de versement d'un acompte de subvention à la Maison des Jeunes et de la Culture de Gourdon, au titre de l'année 2016, dans les conditions présentées ci-avant,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le trente novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 novembre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Pouvoir de Georgina MURRAY à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvette BELONIE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2015-164 : ACOMPTE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2016- OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL QUERCY BOURIANE

Rapporteur : Léon-Bernard CLAESEN

Considérant que le Conseil Communautaire délibère, à l'occasion de la séance de vote des budgets, sur les attributions annuelles de subventions de fonctionnement à divers organismes,

Considérant qu'en conséquence, le versement des subventions ne peut intervenir qu'à compter du mois de mai,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au versement d'un premier acompte, au premier trimestre, afin de ne pas perturber le bon fonctionnement de ces structures,

Il est proposé d'attribuer un acompte de subvention de 80 000,00 € à l'Office de Tourisme Intercommunal Quercy Bouriane, et de le verser au début du mois de janvier 2016.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 18 novembre 2015,

Madame Marie-Chantal LAURENT et Monsieur Léon-Bernard CLAESEN ne participent pas au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la proposition d'attribution et de versement d'un acompte de subvention à l'Office de Tourisme Intercommunal Quercy Bouriane, au titre de l'année 2016, dans les conditions présentées ci-avant,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le trente novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 novembre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Pouvoir de Georgina MURRAY à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvette BELONIE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2015-165 : DELEGATION D'ATTRIBUTIONS AU PRESIDENT

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de celles énumérées à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de sa séance du 16 avril 2014, délibération n°2014-044, le Conseil Communautaire a choisi de déléguer les attributions suivantes au Président :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans le cadre des Marchés de Procédures Adaptées au sens du Code des Marchés Publics et dans la limite d'un montant n'excédant pas 90 000,00 € HT,
- de décider de la conclusion et de la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres afférentes,
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- d'intenter, au nom de la Communauté de Communes Quercy Bouriane les actions en justice en matière de : contentieux ou protection du personnel, préjudice ou effraction sur les biens meubles et immeubles et de défendre la Communauté de Communes Quercy Bouriane dans toutes les actions qui pourraient être intentées contre elle.
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite de 1 500,00 € HT.

La limite de montant de 90 000,00 € HT concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans le cadre des Marchés de Procédures Adaptées au sens du Code des Marchés Publics, apparaît trop contraignante.

En effet, dans le cadre de certains marchés, les avenants peuvent dépasser cette somme, et il devient alors obligatoire de surseoir leur signature à l'examen d'un projet de délibération, en Conseil Communautaire. Le nombre de séances du Conseil Communautaire ne permet pas alors une gestion fluide des marchés, avec des délais longs de signature d'avenant, ce qui peut conduire à devoir stopper des opérations en cours.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Il est donc proposé de remplacer les dispositions relatives aux marchés publics validées par la délibération du 16 avril 2014 (délibération 2014-044) pour donner désormais délégation à Madame la Présidente comme suit : « *de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget* ». Les autres dispositions de la délibération du 16 avril 2014 restent inchangées.

Il est précisé que le Président ne peut en aucun cas déléguer les dites fonctions.

Par ailleurs, communication sera faite auprès du Conseil Communautaire des différents engagements menés dans le cadre de cette délégation.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 18 novembre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la modification de délégation d'attributions au Président, comme présentée ci avant.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le trente novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 novembre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Pouvoir de Georgina MURRAY à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvette BELONIE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2015-166 : STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS BOURIAN DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA MISSION « PAYS » AU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) GRAND QUERCY

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Suite à la création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Grand Quercy, les missions qu'assurait le Syndicat Mixte relatives à l'action « Pays » lui sont transférées. Le Syndicat Mixte du Pays Bourian assurera donc uniquement la compétence Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Les membres du Syndicat Mixte du Pays Bourian sont la Communauté de Communes Quercy Bouriane et la Communauté de Communes Cazals-Salviac.

Pour mémoire, la Communauté de Communes Quercy Bouriane a validé au sein de ses statuts, dans le cadre de la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace », le paragraphe suivant :

« Réalisation d'une étude pour la mise en cohérence du développement et de l'aménagement du territoire communautaire et des territoires limitrophes

– Participation à l'élaboration d'un SCOT dans le cadre du Pays Bourian »

Conformément à l'article L122-4 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 2 décembre 2013, délibération 2013-166, a validé de confier l'élaboration, l'approbation, le suivi, l'évaluation, la révision et la modification du Schéma de Cohérence Territoriale, au Syndicat Mixte du Pays Bourian.

Il convient donc d'approuver les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Pays Bourian.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 18 novembre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par 40 votes pour et 3 abstentions (Madame Paola Benastre, Pouvoir de Monsieur Patrice Maury à Madame Paola Benastre, Monsieur Jean-Louis Constant) valide les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Pays Bourian (jointes en annexe).

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le trente novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 novembre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Pouvoir de Georgina MURRAY à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvette BELONIE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2015-167 : AVENANT AU CONTRAT D'OCCUPATION DE LOCAUX ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS BOURIAN

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 20 septembre 2013, délibération n°2013-127, a validé la signature d'un contrat d'occupation des locaux du « Moulin Delsol » au Vigan entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et le Syndicat Mixte du Pays Bourian.

Le Syndicat Mixte du Pays Bourian occupe actuellement une partie des locaux du « Moulin Delsol » au Vigan, pour une surface de 120 m² et un loyer mensuel de 250,00 €, déterminé au regard des charges de fonctionnement et ce depuis le 1^{er} octobre 2013.

Suite à la création du Pole d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Grand Quercy, le Syndicat Mixte n'assume plus que la compétence « SCOT ». Son besoin, en termes de locaux, s'en trouve donc réduit, et il ne souhaite plus disposer que d'un bureau, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Il est donc proposé de rédiger un avenant au contrat d'occupation des locaux du « Moulin Delsol » au Vigan entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et le Syndicat Mixte du Pays Bourian, qui prévoit une surface de 50 m² et un loyer mensuel de 105,00 € déterminé au regard des charges de fonctionnement et ce à compter du 1^{er} janvier 2016 (avenant au contrat joint en annexe).

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 18 novembre 2015,

Madame Danielle DEVIERS ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide l'avenant au contrat d'occupation entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et le Syndicat Mixte du Pays Bourian, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le trente novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 novembre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Pouvoir de Georgina MURRAY à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvette BELONIE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2015-168: CONTRAT D'OCCUPATION DE LOCAUX ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET LE POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) GRAND QUERCY

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Les statuts du Pole d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Grand Quercy prévoient, en leur article 2, une localisation du siège de la structure à Cahors.

Néanmoins, et afin de conserver, un lien de proximité avec le territoire de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, le PETR souhaite organiser des permanences, dans les locaux du Moulin Delsol, au Vigan. Il sollicite donc la mise à disposition d'un bureau et l'usage d'une partie des communs de ces locaux.

Il est donc proposé de rédiger un contrat d'occupation des locaux du « Moulin Delsol » au Vigan entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et le PETR Grand Quercy, qui prévoit une surface de 40 m² et un loyer mensuel de 84,00 € déterminé au regard des charges de fonctionnement et ce à compter du 1^{er} janvier 2016 (contrat joint en annexe).

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 18 novembre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le contrat d'occupation entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et le Pole d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Grand Quercy, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le trente novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 novembre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Pouvoir de Georgina MURRAY à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvette BELONIE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2015-169 : PRESENTATION POUR INFORMATION DU PROJET DE RAPPORT DU PRESIDENT SUR LA MUTUALISATION DES SERVICES

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

La loi de Réforme des Collectivité Territoriales du 16 décembre 2010 et les dispositions des lois de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 et de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, prévoient que les Présidents des EPCI doivent réaliser et présenter un rapport sur la mutualisation des services, avant le 31 décembre 2015.

La procédure d'adoption de ce rapport prévoit de solliciter un avis simple des conseils municipaux qui disposent de trois mois pour se prononcer, passé ce délai leur avis étant considéré favorable, le rapport sur la mutualisation des services doit être adopté par l'assemblée délibérante de l'EPCI.

La Présidente a transmis pour avis son projet de rapport aux communes membres le 7 octobre 2015.

Compte tenu de certaines remarques que des conseils municipaux ont pu faire remonter, et vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 18 novembre 2015, le Conseil Communautaire a débattu du projet de rapport sur la mutualisation des services modifié, et a pris acte de sa validation définitive, lors de la prochaine séance du Conseil fixée, à titre indicatif, au 10 février 2016.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le trente novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 novembre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Pouvoir de Georgina MURRAY à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvette BELONIE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2015-170 : SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Une séance de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) s'est tenue, le 14 octobre 2015. Lors de cette réunion, Madame la Préfète a présenté un projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), qui a été transmis aux intercommunalités et à leurs communes membres. Celles-ci ont deux mois pour formuler un avis qui sera réputé favorable passé ce délai. Une synthèse des avis sera ensuite transmise aux membres de la CDCI, qui disposera de trois mois pour déposer d'éventuels amendements. Le SDCI devra être arrêté au plus tard le 31 mars 2016.

Le projet (consultable en mairie ou sur le site de la Préfecture du Lot à partir du lien : <http://www.lot.gouv.fr/schema-departemental-de-cooperation-intercommunale-a10964.html>) détaille trois scénarii de SDCI :

- l'éclatement, avec une fusion de Quercy Bouriane avec la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat et une partie de la Communauté de Communes Cazals-Salviac,
- le minimaliste, avec une fusion de Quercy Bouriane avec la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat et un maintien de la Communauté de Communes Cazals-Salviac,
- l'équilibre avec une fusion de Quercy Bouriane avec la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat et la Communauté de Communes Cazals-Salviac.

Le scénario de l'équilibre est privilégié par la Préfecture comme étant celui de la stabilité et de la consolidation financière des territoires. En outre, ce scénario vise à donner aux intercommunalités du Lot une dimension suffisante pour être visibles depuis la Région élargie à Languedoc-Roussillon.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 18 novembre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et par 39 votes pour, 3 votes contre (Madame Marie-Chantal Laurent, Monsieur Robert Lacombe, Monsieur Claude Vigie) et une abstention (Madame Danielle Deviers), approuve le scénario de l'équilibre avec des ajustements possibles à la marge pour respecter au plus près les bassins de vie, et sous réserve de l'accord des Conseils municipaux concernés et du respect de chaque territoire à se déterminer librement. Ce scénario prévoit pour Quercy Bouriane une fusion avec la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat et la Communauté de Communes Cazals-Salviac.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le trente novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 novembre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Pouvoir de Georgina MURRAY à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvette BELONIE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2015-171 : CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION CONTRACTUEL « MANAGER DE CENTRE VILLE » A TEMPS COMPLET

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Lors de la séance du 14 octobre 2015, délibération n°2015-145, le Conseil Communautaire a validé le projet de recrutement d'un chargé de mission « manager de centre ville » dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de deux ans, et de solliciter de l'Etat l'attribution de 30 000 € de FNADT pour le financement de la première année. Un financement, à même hauteur, sera sollicité pour la deuxième année.

Pour mémoire, ce manager de centre-ville aura pour mission d'impulser, orienter et conduire les stratégies de dynamisation des centres-bourgs dans le cadre d'un accompagnement des acteurs économiques locaux, et plus particulièrement le secteur commercial et touristique.

Le grade de chargé de mission n'existe pas dans la nomenclature de la fonction publique territoriale. Néanmoins, l'article 3-3, alinéa 1°, de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, précise que « par dérogation au principe énoncé à l'article 3 », des emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels dans le cas où il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Les agents recrutés sur la base de l'alinéa 1° cité précédemment sont engagés par des contrats à durée déterminée, d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables, par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder six ans.

Si, à l'issue de la période maximale de six ans, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de créer un poste de chargé de mission contractuel « manager de centre ville » à temps complet pour une durée de deux ans, à compter du 1^{er} mai 2016.

Cet agent sera recruté pour une période de deux ans renouvelable deux fois, pour une même durée.

Etant donné les compétences demandées, l'agent sera de catégorie A et sa rémunération sera basée sur l'indice brut 379 et l'indice majoré 349. Il bénéficiera du régime indemnitaire en vigueur.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 18 novembre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et par 39 votes pour et 4 abstentions (Madame Marie-Chantal Laurent, Monsieur Bruno Sabatier, Monsieur Robert Lacombe, Monsieur Jérôme Maleville) :

- valide la création d'un poste de chargé de mission contractuel « manager de centre ville », à temps complet, pour une durée de deux ans, à compter du 1^{er} mai 2016,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le trente novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 novembre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Pouvoir de Georgina MURRAY à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvette BELONIE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2015-172 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Lors de sa séance du 11 février 2015, par délibération n°2015-002, le Conseil Communautaire a validé la mise en place d'un service commun « Urbanisme- Application du Droit des Sols » qui a débuté au 1^{er} mai 2015 et a été opérationnel pour les communes utilisatrices au 1^{er} juillet 2015.

Une convention prévoyait une période expérimentale de fonctionnement du 1^{er} mai au 31 décembre 2015 pendant laquelle, le personnel communal de la Commune de Gourdon, a été mis à disposition de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane contre remboursement, puis, à compter du 1^{er} janvier 2016, un transfert de plein droit de ce personnel qui exercera, à temps plein, ses fonctions dans le service commun.

Un avis, sur ce transfert, a été sollicité auprès du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot.

Il convient donc de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet, et ce à compter du 1^{er} janvier 2016 afin de réaliser le transfert de plein droit. L'agent sera rémunéré selon la grille indiciaire afférente au grade et conservera le régime indemnitaire qui lui sera le plus favorable.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 18 novembre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2016,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le trente novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 novembre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Pouvoir de Georgina MURRAY à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvette BELONIE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2015-173 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS NON COMPLET (14H HEBDOMADAIRES) ET SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE A TEMPS NON COMPLET (14H HEBDOMADAIRES)

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Suite à l'extension du périmètre de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (14 heures hebdomadaires) a été créé lors de la séance du 5 décembre 2012 (délibération n° 2012-111).

L'agent qui occupe actuellement le poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet est intercommunal. En effet, il exerce pour partie à la Communauté de Communes Quercy Bouriane et pour partie à la Commune de Rouffilhac, qui est sa collectivité principale.

Il a été inscrit, au vu de son ancienneté, au tableau d'avancement de grades, afin de devenir, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, et ce à compter du 1^{er} janvier 2016.

Cette proposition a été validée par l'autorité territoriale et par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot.

Il convient donc de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (14 heures hebdomadaires), à compter du 1^{er} janvier 2016, afin de promouvoir cet agent, qui sera rémunéré selon la grille indiciaire afférente au grade et selon le régime indemnitaire applicable.

Par ailleurs, il est proposé de supprimer le poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet (14 heures hebdomadaires) qui n'aura plus à être pourvu.

Un avis devra être sollicité auprès du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 18 novembre 2015,

Monsieur Robert Lacombe ne participe pas au vote.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (14 heures hebdomadaires), à compter du 1^{er} janvier 2016,
- valide la suppression du poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet (14 heures hebdomadaires),
- autorise Madame la Présidente, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré le jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le trente novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 novembre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Pouvoir de Georgina MURRAY à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvette BELONIE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2015-174 : MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE- MISE EN PLACE DE LA PRIME DE FONCTIONS ET DE RESULTATS

Rapporteur : Patrick LABRANDE

La prime de fonctions et de résultats se compose de deux parts cumulables entre elles :

- une part tenant compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées,
- une part tenant compte des résultats de la procédure d'évaluation individuelle prévue par la réglementation en vigueur et de la manière de servir.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot,

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 18 novembre 2015,

Proposition est faite au Conseil Communautaire de modifier le régime indemnitaire de la Communauté de Communes en instituant, à compter du 1^{er} janvier 2016, la prime de fonctions et de résultats, en lieu et place de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) et de l'Indemnité d'Exercice des Missions (IEM), pour le grade d'attaché de la filière administrative, selon les modalités ci-après :

Grades	PFR - part liée aux fonctions				PFR - part liée aux résultats				Plafonds (part « fonctions » + part « résultats »)
	Montant annuel de référence	Coefficient minimum	Coefficient maximum	Montant individuel maximum	Montant annuel de référence	Coefficient minimum	Coefficient maximum	Montant individuel maximum	
Attaché	1 750 €	1	5,9	10 325 €	1 600 €	0	6	9 600 €	19 925 €

Montant individuel maximum = montant annuel de référence x coefficient maximum

La prime de fonctions et de résultats est octroyée aux agents non titulaires de droit public sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires stagiaires et titulaires des grades de référence.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Les critères pris en compte pour déterminer le niveau des fonctions et pour apprécier les résultats obtenus par les agents sont les suivants :

- La part liée aux fonctions tiendra compte :
 - o des responsabilités,
 - o du niveau d'expertise,
 - o et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées.

Il est proposé de retenir pour le grade d'attaché, par poste, les coefficients maximum suivants :

Grades	Postes	Coefficient maximum
Attaché	Poste : Directeur Général des Services	5,9
	Poste : Directeur du Pôle Administratif, Finances, Personnel, Secrétariat Général	2,6

- La part liée aux résultats tiendra compte des éléments suivants appréciés dans le cadre de la procédure d'évaluation individuelle :
 - o l'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs fixés,
 - o les compétences professionnelles et techniques,
 - o les qualités relationnelles,
 - o la capacité d'encadrement ou à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

La périodicité de versement sera mensuelle pour la part liée aux fonctions et pour la part liée aux résultats.

La prime de fonctions et de résultats fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou les coefficients seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2016.

L'attribution individuelle décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

Les crédits correspondants seront prévus au budget.

Les termes des délibérations du 30 septembre 2009, 14 avril et 2 juillet 2010, 9 février et 21 septembre 2011, 5 décembre 2012, 27 mars et 20 septembre 2013, 2 juillet et 15 décembre 2014, 8 juillet et 14 octobre 2015, non modifiés par la présente délibération, restent applicables.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la création la modification du régime indemnitaire avec la mise en place de la prime de fonctions et de résultats, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le trente novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 novembre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Pouvoir de Georgina MURRAY à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvette BELONIE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2015-175 : CALENDRIER DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 18 novembre 2015,

Le Conseil Communautaire prend acte du calendrier des prochaines séances comme suit :

- le mercredi 10 février 2016 à 18h30 en salle de conférences de la Maison Communautaire,
- le mercredi 16 mars 2016 à 18h30 en salle de conférences de la Maison Communautaire,
- le mercredi 13 avril 2016 à 18h30 en salle de conférences de la Maison Communautaire.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le trente novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 novembre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Pouvoir de Georgina MURRAY à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvette BELONIE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2015-176 : AMENAGEMENT DES LOTS N° 1 ET N° 2 DE LA ZAE DE COUGNAC A PAYRIGNAC

Rapporteur : Claude VIGIE

Par deux délibérations du 8 juillet 2015, le Conseil Communautaire validait la vente de deux lots de la zone d'activités économiques de Cougnac à Payrignac, l'un de 2000 m² à M. Sanjuan, l'autre de 10 000 m² à l'entreprise Omnibois.

Suite au bornage des deux lots et à la prise en compte du projet de l'entreprise Omnibois, la surface du lot n°2 s'élève désormais à 11 315 m².

Considérant la situation géographique du lot n°2, à l'extrémité est de la zone d'activités économiques, il est prévu de mutualiser les tranchées nécessaires au passage des réseaux secs et humides pour prévoir la desserte des lots intermédiaires.

L'étude d'aménagement des deux lots a permis d'obtenir une estimation administrative de l'opération à réaliser. Celle-ci s'élève à 140 000,00 € HT, dont 121 848,30 € HT de travaux.

Les réseaux d'adduction d'eau potable, d'assainissement des eaux usées, de collecte des eaux pluviales, ainsi que les réseaux électrique et de télécommunication doivent être créés. Une réservation pour le futur éclairage public sera également prévue. Les accès aux lots seront créés, depuis la voirie communale n°332, qui sera ultérieurement élargie pour faciliter le trafic des poids lourds.

Le calendrier prévu pour la réalisation des travaux fixe un démarrage du chantier au mois de janvier 2016, pour une durée de trois mois (incluant la période de préparation de chantier).

En termes de financements, la vente des deux lots constitue une recette s'élevant à 159 780,00 € HT.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 18 novembre 2015,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve l'opération d'aménagement des lots n°1 et n°2 de la zone d'activités économiques de Cougnac à Payrignac,
- autorise Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire, notamment les marchés de travaux.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le trente novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 novembre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Pouvoir de Georgina MURRAY à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvette BELONIE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2015-177 : VALIDATION DE L'OPERATION : « ADAPTATION DU LOCAL COMMUNAL SITUÉ BOULEVARD DES MARTYRS A GOURDON EN VUE DE L'ACCUEIL DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL, DE LA CYBERBASE ET DU POLE DE RESSOURCES NUMERIQUES »

Rapporteur : Claude VIGIE

Par une délibération du 15 décembre 2014, le Conseil Communautaire validait l'abandon du projet de réhabilitation et d'extension d'un local commercial en Office de Tourisme Intercommunal (OTI) à Gourdon.

L'avis de la médecine du travail, établi le 15 mars 2007, indique que le local actuel, sis rue du Majou, ne convient pas aux usages de l'OTI, tant en termes de santé, que de sécurité des personnes.

De ce fait, plusieurs options ont été étudiées pour reloger l'office de tourisme intercommunal, dans un local nécessitant peu de travaux, visible depuis l'espace public, à proximité des commerces du tour de ville.

Parmi ces options, l'aménagement du local communal, d'une surface d'environ 490 m², sis boulevard des Martyrs, paraît la plus opportune.

En effet, ce local abritait les bureaux de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de Gourdon. L'aménagement intérieur est récent, et respecte les normes d'accessibilité.

Aussi, il est proposé d'y accueillir l'OTI, le pôle de ressources numériques, mais également la Cyberbase, à l'étroit dans ses locaux actuels. Une complémentarité intéressante résulterait de la présence commune de ces structures dans les mêmes locaux.

Les surfaces nécessaires aux différents services se répartissent comme suit :

- environ 208 m² pour l'OTI
- environ 46 m² pour le pôle de ressources numériques
- environ 165 m² pour la Cyberbase

Les 71 m² restants relèvent des espaces communs (circulations, sanitaires, cuisine).

Des travaux d'adaptation du local aux usages envisagés sont nécessaires, afin de distribuer les espaces en fonction des besoins (bureaux, accueil du public) et d'ouvrir une nouvelle entrée au bâtiment, pour la partie Cyberbase et Pôle de ressources numériques.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Les travaux intérieurs seront réalisés par les services techniques de la Commune de Gourdon, après réalisation d'un diagnostic amiante avant travaux. Le nouvel accès au bâtiment sera réalisé par des entreprises de travaux, retenues dans le cadre d'une consultation.

L'opération est estimée à 26 000 € HT, hors travaux éventuels de désamiantage.

Le calendrier de l'opération sera défini, une fois le diagnostic amiante avant travaux réalisé. L'objectif est de pouvoir accueillir dans un premier temps le personnel de l'OTI dans le courant du mois d'avril 2016.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 18 novembre 2015,

Madame Marie-Chantal LAURENT et Monsieur Léon-Bernard CLAESEN ne participent pas au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et par 36 votes pour et 5 abstentions (Madame Sylvie Theulier, Pouvoir de Madame Georgina Murray à Monsieur Christian Lalande, Monsieur Christian Lalande, Pouvoir de Madame Delphine Soubiroux-Magrez à Monsieur Christian Lalande, Monsieur Jean-Pierre Cousteil) :

- approuve l'opération d'adaptation du local communal sis boulevard des Martyrs à Gourdon,
- autorise Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le trente novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 novembre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Pouvoir de Georgina MURRAY à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvette BELONIE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2015-178 : LANCEMENT D'UNE PROCEDURE SIMPLIFIEE DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC LOCAL DE COMMUNICATION ELECTRONIQUE A HAUT DEBIT POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU RESEAU DEPLOYE SUR LA COMMUNE DU VIGAN

Rapporteur : Stéphane MAGOT

La Communauté de Communes Quercy-Bouriane est compétence en matière de création et gestion d'infrastructures haut débit pour la desserte des zones blanches de son territoire. Dans ce cadre, elle a construit un réseau en 2008 dont l'exploitation est confiée à un prestataire titulaire d'une délégation de service public (DSP).

En 2013, le périmètre de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane a évolué par l'intégration de 6 communes supplémentaires, dont la commune du Vigan, propriétaire et gestionnaire d'un réseau de communication électronique dont l'exploitation a été confiée à un opérateur dans le cadre d'une délégation de service public, actuellement la Société XILAN, pour la fourniture d'accès à 17 abonnés.

Cette délégation de service public, reconduite pour un an supplémentaire par voie d'avenant, est arrivée à échéance le 30 septembre 2015.

La Société XILAN, opérateur sur la commune du Vigan, a sollicité la Communauté de Communes Quercy-Bouriane en octobre 2015, suite à l'échéance de son contrat de délégation de service public avec la Commune du Vigan.

Dans le cadre de sa compétence statutaire, la Communauté de Communes Quercy-Bouriane est compétente de plein droit pour relancer la procédure de délégation de service public, pour l'exploitation du réseau de communication électronique du Vigan.

Il est précisé qu'il conviendra, avant l'attribution d'une nouvelle délégation de service public, que les infrastructures du réseau de la Commune du Vigan aient fait l'objet d'une mise à disposition à la Communauté de communes Quercy-Bouriane.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 18 novembre 2015,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- autorise Madame la Présidente à procéder à toutes les démarches utiles pour lancer une consultation dans le cadre d'une procédure simplifiée de délégation de service public, selon les modalités fixées par l'article L1411-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir : « pour un montant qui ne pourra pas excéder 68 000 € par an (incluant les recettes perçues par le délégataire, et les subventions qui pourraient lui être versées) et une durée totale maximale de trois ans ».

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le trente novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 novembre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Pouvoir de Georgina MURRAY à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvette BELONIE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2015-179 : CONVENTION AVEC L'ETAT POUR LA GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE GOURDON POUR L'ANNEE 2016

Rapporteur : Pascal PAVAN

Dans le cadre de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et en application de l'article L851 du Code de la Sécurité Sociale (article 1 de la loi n°91-1406 du 31 décembre 1991), est attribuée une allocation logement temporaire (ALT).

En contrepartie, la collectivité s'engage à faire fonctionner l'aire d'accueil des gens du voyage sise sur la Commune de Gourdon et à transmettre à la CAF du Lot et aux services de l'Etat des statistiques d'occupation de la structure. Ces modalités faisaient l'objet d'une convention adoptée annuellement.

L'article 138 de la loi de finances pour 2014 n°2013-1278, du 29 décembre 2013, a introduit une modification dans les modalités de calcul de l'ALT, versée par l'Etat aux gestionnaires d'aires d'accueil des gens du voyage : « Pour chaque aire, le montant de l'aide versée au gestionnaire est déterminé en fonction, d'une part, du nombre total de places, (...) et, d'autre part, de l'occupation effective de celles-ci ». Il y a donc désormais une part fixe, dépendant du nombre de places disponibles sur l'aire d'accueil, et une part variable, dépendant directement du taux d'occupation de l'aire.

De ce fait, il convient de mettre en place une nouvelle convention.

Le gestionnaire fournit, à fin octobre, les taux d'occupation annuels, sachant que les données afférentes aux mois de novembre et de décembre, encore inconnues, sont calculées provisoirement par la moyenne des mois de novembre et décembre des années N-1 et N-2.

Pour mémoire, le montant versé à la Communauté de Communes au titre de l'année 2015 est de 23 835,70 €. Ce montant sera revu à la baisse pour 2016, du fait d'un encore plus faible taux d'occupation.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 18 novembre 2015,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la convention d'Allocation Logement Temporaire dans le cadre de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage, au titre de l'année 2016, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le trente novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 novembre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Pouvoir de Georgina MURRAY à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvette BELONIE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2015-180: CONVENTION DE TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE AVEC LE MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENERGIE

Rapporteur : Christian LALANDE

Suite à la convention du 31 mars 2015, relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale transition énergétique, par la Caisse des dépôts et consignations, dans le cadre du fonds de financement de la transition énergétique (FTE), et à la convention de gestion de l'enveloppe spéciale Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TEPCV) du 4 mai 2015, le PETR Grand Quercy et la Communauté de Communes Quercy Bouriane, en tant que membre de ce dernier, ont répondu à un appel à projet « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » .

Ce projet global du PETR a été déclaré lauréat. Il s'articule autour de l'ambition suivante : construire une stratégie de Transition énergétique pour la croissance verte en favorisant la performance énergétique du bâti, en développant les énergies renouvelables, en initiant des actions nouvelles dans les domaines de la mobilité, de l'urbanisme ou du développement économique et en poursuivant des actions d'information, de sensibilisation et de mobilisation des acteurs.

La Communauté de Communes Quercy Bouriane, plus spécifiquement, souhaite s'engager en mettant en œuvre des travaux de rénovation thermique des bâtiments publics ciblés sur l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Pour ce faire, elle pourra bénéficier d'une subvention de la part de l'Etat dans le cadre d'une convention particulière d'appui financier (convention jointe) d'un montant de 17 325,00 €. Le détail du plan de financement de l'opération est le suivant :

- Coût total de l'action « Rénovation thermique des bâtiments »	: 49 500,00 €
- Subvention Etat « TEPCV »	: 17 325,00 €
- Subvention Région	: 17 325,00 €
- Auto financement CCQB	: 14 850,00 €

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 18 novembre 2015,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le plan de financement de l'action « Rénovation thermique des bâtiments », tel que ci avant détaillé,
- valide la signature de la convention particulière d'appui financier dans le cadre du fonds de financement de la transition énergétique pour la croissance verte, pour une subvention à hauteur de 17 325,00 €,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le trente novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 novembre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Pouvoir de Georgina MURRAY à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvette BELONIE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2015-181 : BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE DE GOURDON- CONVENTION DE COOPERATION AVEC LA COMMUNE DE GOURDON, L'ASSOCIATION « VERTUS VERTES » ET LE SYDED DU LOT POUR L'AMELIORATION DE LA GESTION DES DECHETS

Rapporteur : Christian LALANDE

Lors de sa séance du 5 mars 2014, par délibération n°2014-036, le Conseil Communautaire a validé la signature d'une convention tripartite avec la Commune de Gourdon et l'association « Vertus vertes » pour que cette dernière se charge de la création, de la plantation et de l'entretien du jardin de la Bibliothèque Intercommunale de Gourdon.

Afin d'aller plus loin dans cette démarche et d'impliquer les habitants du quartier dans la vie du jardin, il est proposé de mettre en place une convention de coopération pour l'amélioration des collectes sélectives et la prévention des déchets avec le Syded du Lot. Un composteur est donc mis en place dans les jardins de la BIG afin de recevoir des déchets fermentescibles de jardin et de cuisine qui serviront d'engrais.

Le Syded s'engage à assurer un accompagnement et un suivi périodique de l'avancement de la démarche. Cette convention quadripartite entre le Syded du Lot, la Commune de Gourdon, l'Association « Vertus Vertes » et la Communauté de Communes Quercy Bouriane est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature et n'inclut aucune contrepartie financière (convention jointe en annexe).

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 18 novembre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la convention de coopération pour l'amélioration des collectes sélectives et la prévention des déchets entre le Syded du Lot, la Commune de Gourdon, l'Association « Vertus Vertes » et la Communauté de Communes Quercy Bouriane dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame Delphine Soubiroux-Magrez, Vice-présidente par délégation, à toutes signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le trente novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 novembre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Pouvoir de Georgina MURRAY à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvette BELONIE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2015-182 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DE MATERIEL INFORMATIQUE AUPRES DE LA CYBERBASE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAZALS SALVIAC

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

La Cyberbase de la Communauté de Communes Quercy Bouriane possède un matériel informatique de type console de jeux « WII », des jeux et les manettes afférentes.

La Cyberbase de la Communauté de Communes Cazals-Salviac prévoit une exposition sur la danse de février à juin 2016. Dans la cadre de cette exposition, il est envisagé de mettre en place des animations autour de la danse, au sein de la Médiathèque à Salviac, à l'attention de tous les publics, ainsi qu'une action spécifique avec la maison de retraite.

L'offre de jeux de « danse » étant très développée autour de la console « WII », la Cyberbase de la Communauté de Communes Cazals-Salviac sollicite le prêt de ce matériel.

Cette mise à disposition se ferait à titre gracieux, pour la période du 1^{er} février au 30 juin 2016, dans le cadre d'une convention de mise à disposition (convention jointe en annexe). Cette convention précise que la Cyberbase de Gourdon se réserve la possibilité de récupérer le matériel en cas de besoin pour ses propres ateliers.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 18 novembre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la convention de mise à disposition gracieuse de matériel informatique entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et la Cyberbase de la Communauté de Communes Cazals-Salviac, dans les conditions ci-avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le trente novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 novembre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Pouvoir de Georgina MURRAY à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvette BELONIE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2015-183 : TAXE DE SEJOUR 2015- TAXATION D'OFFICE

Rapporteur : Léon-Bernard CLAESEN

En séance du 26 octobre 2006, le Conseil Communautaire avait décidé de mettre en place la taxation d'office pour les logeurs n'ayant pas fait leur déclaration de taxe de séjour.

La taxation d'office est basée sur une moyenne des recettes perçues par types d'hébergement et par capacité d'accueil.

Par délibération du 10 février 2010, le Conseil Communautaire avait institué une majoration de 50% à cette taxation d'office.

Il est proposé d'appliquer la même majoration de 50 % aux logeurs n'ayant pas fait leur déclaration de taxe de séjour au titre de l'année 2015.

Les recettes de taxe de séjour sont intégralement reversées à l'Office de Tourisme Intercommunal pour promouvoir le territoire.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 18 novembre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le taux de majoration de 50 % applicable aux logeurs n'ayant pas fait de déclaration de taxe de séjour au titre de l'année 2015,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le trente novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 novembre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Pouvoir de Georgina MURRAY à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LALANDE – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvette BELONIE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Jacqueline LEPOINT

N°2015-184 : CESSIONS OU ECHANGE DE PARCELLES A LAFAGETTE

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Par délibération n°2014-158 du 15 décembre 2014, le Conseil Communautaire approuvait l'acquisition auprès de Monsieur Jean-Claude Sisterne d'une bande de terrains des parcelles C62h et C63j de la zone de Lafagette de 273 m² au prix de 0,15 € le mètre carré, soit 40,95 €, et ce afin de mener à bien l'élargissement de la VC n°112, accès principal de la déchetterie de Gourdon.

En contrepartie, selon la délibération n°2014-159, adoptée en même séance, l'assemblée délibérante validait la vente des parcelles C13a et C16c à Gourdon d'une contenance de 318 m² au bénéfice de Monsieur Jean-Claude Sisterne au prix de 0,15 € le mètre carré, soit 47,70 €.

Toutefois, selon les préconisations du notaire issues de son analyse en cours, ces deux ventes pourraient être actées dans le cadre d'un échange, qui serait alors consenti sans soulte, compte tenu des montants en jeu (écart de 6,75 €).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide de prendre en charge les frais d'acte liés à la cession des parcelles C13a et C16c à M. Jean-Claude Sisterne, si deux actes de vente sont établis,
- ou, autorise un échange aux frais de la collectivité et renonce à la soulte de 6,75 €,
- autorise Madame la Présidente, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP